

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 513<sup>e</sup> séance tenue le 23 novembre 2009,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, la vice-rectrice—Relations internationales : Mme Mireille Mathieu, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : Mme Louise Béliveau, M. Gérard Boismenu, M. Jacques Boucher, M. Jean-Claude Breton, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Alexis Colin, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. François de Médicis, M. Jérôme Del Castillo, M. Daniel Dubreuil, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Jacques Gresset, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Claude Marois, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Christian Nadeau, Mme Joane Parent, Mme Lucie Parent, Mme Louise Poirier, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Pierre Trudel, M. Luc Valiquette, M. Jean-Marie Van Der Maren, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : M. Laurent Karim Béland, Mme Delphine Bouilly, M. Nicolas Descroix, Mme Yvonne Ellis, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Robert Martin, Mme Imen Naili; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, les membres désignés par le Conseil : M. Sylvain Dubé, M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Christine Léonard, Mme Danielle Morin; les observateurs : Mme Isabelle Bayard, M. Philippe Beaugard, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Luc Granger, M. Raymond Lalonde, M. Matthew Nowakowski.

Absents : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Philippe Gauthier, Mme Marie Lacroix, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, M. Richard Silbert, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard, Mme Frédérique Gardye; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu, M. Jean Koclas; les représentants du personnel : M. Stephan Meloche, M. Mario Roy; les observateurs : Mme José Bourguignon, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, Mme Rachel Houle, M. Jean-Louis Richer, Mme Ghilaine Roquet.

Excusés : les doyens : M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Fabie Duhamel, M. Marc Girard, M. Antonio Nanci, M. Jean Portugais.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

### **Composition de l'Assemblée universitaire**

Le recteur signale la nomination de M. Jean-Guy Sylvestre, superviseur de stage au Centre de formation initiale des maîtres de la Faculté des sciences de l'éducation (membre élu parmi le personnel enseignant).

L'Assemblée félicite M. Sylvestre pour sa nomination en applaudissant.

### **Avis de décès**

Le recteur mentionne que deux hommages seront présentés à la séance d'aujourd'hui, à la mémoire de M. Vianney Décarie et de M. Andrew John Miller. Le recteur signale également les décès de membres de la communauté universitaire : Roger Lapointe (professeur titulaire, retraité, du Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences), décédé le 14 novembre 2009; Gabriel L. Plaa (professeur émérite du Département de pharmacologie de la Faculté de médecine), décédé le 11 novembre 2009; Jean Gaudreau (professeur titulaire du Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation), décédé le 7 novembre 2009; Denise Pélissier (adjointe à la Faculté de l'éducation permanente et auparavant

adjointe au directeur du Service de la gestion de documents et des archives), décédée le 10 octobre 2009; Hélène (Robert) Ménard (employée retraitée de la Faculté de l'éducation permanente), décédée le 2 octobre 2009; Liette Bonin (technicienne en gestion des dossiers étudiants à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine), décédée le 23 septembre 2009.

### Hommages

Le recteur invite le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, à présenter des hommages à la mémoire de M. Vianney Décarie, professeur émérite (retraité) du Département de philosophie, décédé le 6 septembre dernier, et de M. Andrew John Miller, professeur agrégé du Département d'études anglaises, décédé le 4 septembre dernier.

### Vianney Décarie

Notes préparées avec la collaboration de Luc Brisson, directeur de recherche au CNRS, Louis-André Dorion, professeur titulaire au Département de philosophie de l'Université, et Georges Leroux, professeur émérite au Département de philosophie de l'UQÀM.

La mort de Vianney Décarie, décédé le 6 septembre dernier, est l'occasion de rendre hommage à un grand humaniste. Son enseignement était savant et recherchait un équilibre entre l'érudition anglo-saxonne et la pensée dite continentale. Peut-être parce qu'il connaissait bien la tradition britannique et avait pour Oxford une vénération qui ne le quitta jamais, peut-être aussi tout simplement parce qu'il était canadien et portait l'influence de l'Institut pontifical de Toronto, son travail garda toujours l'empreinte de la philologie britannique et américaine.

Avec lui, l'histoire de la philosophie grecque s'affranchit du carcan de la scolastique et son enseignement nous proposait un idéal érudit qui était sa marque. Il n'y avait plus d'interprétation dogmatique, il n'y avait que la science du texte.

Mais Vianney Décarie ne fut pas seulement un historien remarquable, il fut aussi un universitaire engagé. Son époque connut tous les bouleversements de la révolution tranquille et la Faculté de philosophie qu'il dirigea eut sa part de turbulence dès la fin des années soixante. Alors que tout l'enseignement portait encore l'empreinte d'une doctrine privilégiée et que les professeurs laïcs de philosophie n'étaient pas nombreux, il choisit d'ouvrir la Faculté à la pensée contemporaine. Il fut un des premiers à reconnaître l'importance de la pensée analytique et il chercha, premier directeur laïc de son département, à former une équipe où plusieurs tendances pouvaient cohabiter.

C'est à lui que nous devons l'invitation, pendant plusieurs années qui furent décisives pour notre génération, du professeur Paul Ricœur. On ne se tromperait pas beaucoup en disant que l'amitié de Vianney Décarie et de Paul Ricœur compta pour beaucoup dans l'ouverture de l'enseignement de la philosophie au Québec. Et que dire de la riche collaboration avec l'Institut d'Études médiévales, qui nous permit de recevoir l'enseignement de Paul Vignaux, d'Henri-Irénée Marrou et de combien d'autres grands maîtres ! C'était avant la fondation de l'UQÀM, avant les séjours de Michel Foucault au Département de littérature comparée, un vent nouveau commençait à souffler. Charles Taylor, qui enseigna aussi au Département de philosophie de l'Université de Montréal au cours de ces années de changement, pourrait témoigner mieux que quiconque des convictions de Vianney Décarie et de son engagement pour la modernisation de l'enseignement au Québec.

Ses étudiants conservent le souvenir de sa générosité, il ne ménageait aucun effort pour faciliter notre formation, nous encourageant à aller à l'étranger et à rechercher cette ouverture qu'il favorisait depuis ses études en France. Discret, modeste, il avait écrit plusieurs belles études sur l'idéal de sagesse des Grecs et s'il fallait n'en retenir qu'une seule, ce serait celle qu'il offrit à Paul Ricœur dans les mélanges publiés en son honneur. Elle présentait le *kaloskagathos*, cette synthèse de la vertu morale et du don naturel que les penseurs grecs plaçaient plus haut que tout. Tous ceux qui étudient la pensée grecque la rencontrent sur leur chemin et ne l'abandonnent jamais. Comme chacun d'eux, Vianney Décarie avait placé cet idéal de sagesse au cœur de sa vie et il en témoigna jusqu'à la fin.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Vianney Décarie, professeur émérite (retraité) du Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université, décédé le 6 septembre 2009.

### Andrew John Miller

Notes préparées avec la collaboration des professeurs et des étudiants du Département d'études anglaises de la FAS.

Le Département d'études anglaises pleure la perte du professeur et collègue Andrew John Miller. Afin de se reconforter, le Département célèbre l'illustre carrière d'Andrew à titre de spécialiste et d'érudit de la littérature moderne. Par la même occasion, il souligne sa remarquable générosité intellectuelle, ainsi que son esprit de collaboration, appréciés de tous ses collègues et étudiants.

Formé et instruit à l'Université de la Colombie-Britannique (B.A.), à l'Université Queens (M.A.), ainsi qu'à l'Université Duke (Ph.D.), Andrew Miller a écrit sa dissertation doctorale intitulée *World Wide Nations : Modernist Poetry in Transnational Perspective*. Avant d'accepter un poste en vue de l'obtention de sa titularisation au Département d'études anglaises de l'Université, en 2001, Andrew enseigna à titre de professeur invité à Missouri (Columbia), au Whitman College et à l'Université de Tulsa. Avec son ouvrage publié en 2008 chez Routledge, *Modernism and the Crisis of Sovereignty*, de même qu'avec ses articles publiés dans de prestigieux journaux littéraires tels que *James Joyce Quarterly*, *Twentieth-Century Literature*, *Cultural Studies*, *Studies in the Novel*, et *English Literary History*, Andrew contribua de façon significative à la recherche sur T.S.Eliot, Virginia Woolf, W.B.Yeats, et Wallace Stevens. Andrew était également une référence et une autorité sur les écrits d'Ezra Pound, complétant d'ailleurs un deuxième livre ayant pour titre *Ezra Pound and the American Rise to Globalism*. Ses plus récentes recherches, pour lesquelles il reçut une subvention du Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada en 2007, portaient sur la problématique des écrivains modernes exilés de la deuxième vague tels W.H. Auden, Malcolm Lowry, et Mina Loy. De plus, son engagement profond à la Modernist Studies Association (Association des Études Modernes) le mena à organiser, en collaboration, la conférence annuelle de l'Association en 2009, à Montréal. En tant que spécialiste de la poésie et du roman du vingtième siècle, ainsi que de la théorie critique et littéraire, Andrew était une présence dynamique et énergique dans le Département d'études anglaises.

Ses collègues et étudiants se souviennent d'Andrew John Miller pour le plaisir qu'était de converser avec lui, pour la rigueur de sa pensée critique, ainsi que pour l'intensité déployée dans sa démarche intellectuelle et son amour de la littérature. Sa voix, puissante et engagée, a rempli leurs bureaux et salles de classe, leurs cerveaux et leurs esprits. Ses cours au premier cycle ont introduit les étudiants à l'univers de la poésie; aux cycles supérieurs, ses cours ont proposé de nouvelles avenues de recherche pour les étudiants. Les hauts standards qu'il s'imposait en tant que chercheur et enseignant ont inspiré chez tous ceux qui le côtoyaient ce même désir d'accomplissement et de réussite. Andrew était un homme brillant et une personne éminemment humaine. En l'absence de sa voix, nous lirons ses mots, car il faut dire qu'Andrew était un écrivain doté d'une plume magnifique. C'est donc dans ces endroits, dans ses mots, dans ceux de ses étudiants, et dans l'écho de son enseignement, que l'on pourra continuer d'entendre la passion pour les idées et le plaisir de la littérature qui animait tant Andrew John Miller. Sa voix, ses mots, sa présence nous manqueront.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Andrew John Miller, professeur agrégé du Département d'études anglaises de la Faculté des arts et des sciences de l'Université, décédé le 4 septembre 2009.

AU-513-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/513<sup>e</sup>/767

AU-513-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, déterminé en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/513<sup>e</sup>/767. Il est précisé que la présentation du point 12 a été fixée immédiatement après l'étude des points statutaires (points 1 à 6).

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 513<sup>e</sup> séance tenue le 26 octobre 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
  - Comité universitaire d'intégration pédagogique—CUIP : bilan des années 2007-2008 et 2008-2009
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection de deux membres à la Commission des études
8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU
  - États financiers au 31 mai 2009 : rapport du CBAU
9. Comité de la planification
  - Rapport du Groupe de réflexion sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal
10. Comité du statut du corps professoral—CSCP
  - Rapport concernant les pratiques d'embauche des professeurs invités et des chercheurs invités

11. Comité de l'ordre du jour
    - Absentéisme aux séances de l'Assemblée
    - Recommandation en vue de la modification de l'article 19.02 des statuts et de l'article 18 du Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire
  12. Règlement sur les conflits d'intérêts
    - Proposition de modification
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
13. Principes et modalités d'affectation des professeurs et des chercheurs aux études supérieures
  14. Proposition relative à la mise sur pied d'un comité de révision des politiques en matière d'évaluation des enseignements
  15. Prochaine séance
  16. Clôture de la séance

AU-513-2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA 512<sup>e</sup> SÉANCE

AU-513-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. À la page 13, au premier paragraphe, à la quatrième ligne, supprimer « la consultation des données qui ont été présentées, et »; à la sixième ligne, ajouter « de PER » après « un plus grand nombre »; à la septième ligne, remplacer 3 200 par 32 000. À la page 15, au sixième paragraphe, la première phrase se lira : « M. Saul considère que la composition du comité consultatif ne représentait pas les diverses composantes de l'Université ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 512<sup>e</sup> séance tenue le 26 octobre 2009, tel que modifié.

AU-513-3

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

AU-513-3

La secrétaire générale donne la parole au président du Comité de consultation en vue de la nomination du recteur ou de la rectrice, M. Pierre Trudel, afin de répondre à une question qui a été présentée par Mme Renée Béland lors de la 512<sup>e</sup> séance, sur les modalités définies ou appliquées en regard du cadre des échanges entre le Conseil et le Comité de consultation. M. Trudel explique que le Comité de consultation a convenu d'une façon de travailler avec le Conseil –dans la mesure où celui-ci a demandé à son comité de gouvernance de suivre le processus relatif à la nomination du recteur ou de la rectrice. Le Comité de gouvernance et le Comité de consultation ont choisi une modalité de fonctionnement qui soit appliquée de manière à la fois distincte et conjointe par chacun des deux comités. Ainsi, des rencontres seront conjointes tenues. Toutefois, M. Trudel indique qu'il n'est pas prévu que des membres du Conseil assistent aux délibérations du Comité de consultation, non plus que des membres du Comité de consultation assistent aux délibérations du Conseil. Les démarches prévues consisteront essentiellement en la transmission mutuelle d'éléments d'information. Il n'est pas non plus prévu de tenir des réunions décisionnelles conjointes.

La secrétaire générale donne la parole au vice-recteur exécutif, relativement à une suggestion présentée par Mme Diane Labrèche, lors de la 411<sup>e</sup> séance du 21 septembre dernier, quant à la mise sur pied d'un mécanisme de rétroaction au sujet de la rénovation des salles au Pavillon 3200 Jean-Brillant. Le vice-recteur exécutif indique que divers mécanismes de rétroaction ont été prévus, et que des échanges ont eu lieu avec la Direction des immeubles—DI sur cette question. Ces suivis se dérouleront selon des modalités entendues mais informelles. Le vice-recteur invite les personnes qui le souhaiteront à lui transmettre, par courriel, leurs commentaires et suggestions.

Relativement à une question présentée par M. Laurence McFalls, lors de la 512<sup>e</sup> séance, et portant sur les autorisations quant à l'utilisation des listes de distribution (courriels) des étudiants inscrits à un cours, la secrétaire générale présente les éléments d'information suivants. Après vérification, il ressort que le professeur reçoit un lien automatisé lui donnant accès aux adresses électroniques des étudiants inscrits à son cours. Par ailleurs, la Librairie de l'Université a la possibilité d'utiliser ce lien; cette autorisation n'occasionne toutefois pas la divulgation de données personnelles. La secrétaire générale indique avoir pris connaissance d'un article sur la situation qui a été signalée par M. McFalls, publié récemment dans le journal *Quartier libre* (volume 17, no 7, 18 novembre 2009), et avoir ainsi constaté que la question présentée



AU-513-5.1.3

Salon des études

AU-513-5.1.3

Le recteur indique que le Salon des études tenu le 15 novembre dernier a accueilli près de 4 000 visiteurs. Le Salon en était à sa quinzième édition. Le succès de cette activité tient en grande partie à la participation de plus de 480 personnes-ressources, des dix conférenciers, et de l'équipe d'accueil composée, entre autres, d'une trentaine d'étudiants. Le recteur félicite les responsables et participants pour le succès remporté par cette activité, et les remercie pour le travail accompli.

AU-513-5.1.4

Doctorats *honoris causa*

AU-513-5.1.4

Le recteur signale que l'Université a décerné récemment trois doctorats *honoris causa*. Ainsi, le 6 novembre dernier, à la Faculté de médecine, l'Université honorait le Dr Craig Venter, biologiste et homme d'affaires américain, pionnier de la génomique et du séquençage génomique massif, et actuellement président du Center for the Advancement of Genomics. Le 20 novembre dernier, à l'École de santé publique–ESPUM, étaient honorés deux spécialistes des déterminants sociaux de la santé, Mme Monique Bégin et Sir Michael Marmot. Mme Bégin est aujourd'hui professeure émérite à la Faculté des Sciences de l'Université d'Ottawa et professeure invitée à l'École de gestion Telfer ; entièrement dévouée à l'amélioration de la qualité de vie et de la santé de ses concitoyens, elle se consacre depuis plus de trente ans à la promotion de la santé, en conjuguant action politique, recherche et enseignement universitaire. M. Marmot, professeur et chercheur, est principalement reconnu pour ses travaux sur le « gradient de santé » et sur la transformation des inégalités sociales en inégalités de santé ; par ses travaux, il a défini les bases de l'épidémiologie sociale, et a marqué la pratique dans le domaine de la santé publique.

AU-513-5.1.5

Honneurs

AU-513-5.1.5

Le recteur signale des récompenses et distinctions attribuées récemment à des membres de la communauté universitaire.

Trois professeurs de l'Université ont reçu un des onze Prix du Québec : Mme Monique C. Cormier, professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, et vice-doyenne aux affaires professorales de cette Faculté, a reçu le prix Georges-Émile Lapalme, remis à une personne ayant contribué à la qualité et au rayonnement de la langue française. M. Gilles Bibeau, professeur titulaire au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, a reçu le prix Léon-Gérin récompensant un chercheur s'étant particulièrement illustré dans une discipline des sciences humaines. Dr Otto Kuchel, professeur émérite de l'Université, spécialiste de l'hypertension, a reçu le prix Wilder-Penfield, un prix s'adressant aux scientifiques du domaine biomédical. La cérémonie de remise de ces prix a eu lieu le 3 novembre dernier.

M. Jean-Louis Denis, professeur titulaire au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, directeur de l'Institut de recherche en santé publique–IRSPUM, et titulaire de la Chaire GETOS FCRSS/IRSC, a été nommé « Fellow » de l'Académie canadienne des sciences de la santé–ACSS, lors d'une cérémonie tenue à Ottawa en septembre dernier.

Le Conseil de recherches en sciences humaines–CRSH a rendu hommage aux meilleurs chercheurs en sciences humaines du Canada lors de la septième édition de *Sagacitas*, sa cérémonie annuelle de remise des prix. Deux chercheurs de l'Université de Montréal ont été honorés lors de cette cérémonie : M. Jean-Jacques Nattiez, musicologue, professeur titulaire à la Faculté de musique, qui a reçu la médaille d'or du CRSH pour l'ensemble de sa carrière, et M. Bruce Maxwell, post-doctorant au Centre de recherche en éthique de l'Université.

Mme Valérie Van Grootel a récemment été choisie lauréate du Prix Pierre-Maury, décerné annuellement à l'étudiant ayant écrit la meilleure thèse de doctorat en France dans le domaine des activités aéronautiques et aérospatiales (incluant l'astronomie et l'astrophysique). Ce prix est offert par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et consiste en une médaille et une somme en argent. La cérémonie officielle annuelle de remises de prix de l'Académie aura lieu le 6 décembre prochain. Mme Van Grootel a poursuivi ses études de doctorat dans le cadre d'une entente de cotutelle entre l'Université Paul Sabatier – Toulouse III et l'Université de Montréal.

Dr Guy Sauvageau, chef de la direction et directeur scientifique de l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie—IRIC est le lauréat du prix *Till and McCulloch*. Ce prix, qui a été décerné lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau de cellules souches à Montréal, récompense l'article évalué par les pairs, publié par un Canadien et jugé comme étant le plus influent de l'année dans le domaine de la recherche sur les cellules souches.

Dr Claude Perreault, un des membres fondateurs de l'Institut de recherche en immunologie et en oncologie—IRIC, est le lauréat du prix Murray Margarit Memorial 2009. Le prix, qui lui a été décerné le 23 octobre dernier par la Société de leucémie et de lymphome du Canada lors d'une cérémonie tenue à Toronto, couronne l'excellence de la recherche du Dr Perreault en transplantation de moelle osseuse dans le traitement de la leucémie.

Dr Guy Breton, médecin, radiologiste et vice-recteur exécutif de l'Université, a reçu le prix Albert-Jutras de l'Association des radiologistes du Québec, récompensant un radiologiste ayant mené une carrière remarquable en milieu hospitalier, universitaire ou dans tout autre domaine d'action. Ce prix a été remis dans le cadre du congrès annuel de cette association, tenu le 14 novembre dernier.

M. Julien Gagnon, étudiant à la Maîtrise au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences, a reçu la Bourse Rhodes, décernée par la fondation du même nom; cette bourse permet au récipiendaire d'aller étudier à l'Université Oxford, en Angleterre.

AU-513-5.2	<u>INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE</u>	AU-513-5.2
AU-513-5.2.1	<u>Résolution du SGPUM</u>	AU-513-5.2.1

M. Michel Seymour informe l'Assemblée que les professeurs et chercheurs membres du SGPUM réunis en assemblée générale le 16 novembre dernier, ont rejeté le document *Baliser notre avenir*, par une résolution adoptée à la majorité (sur près de 400 membres présents au moment du vote, 21 voix contre et 10 abstentions ont été inscrites), et se lisant comme suit :

*Attendu que Baliser notre avenir propose des moyens qui compromettent la mission de l'Université;*

*Attendu que ce document a été produit sans la participation de la communauté universitaire;*

*Attendu que l'une des stratégies principales est l'attrition du corps professoral;*

*l'assemblée générale rejette le document Baliser notre avenir, et exige une réelle concertation de tous les acteurs de l'Université.*

AU-513-5.2.2	<u>Invitation aux membres de l'Assemblée</u>	AU-513-5.2.2
--------------	--	--------------

Mme Thérèse Cabana, en sa qualité de présidente du Comité permanent sur le statut de la femme, rappelle aux membres de l'Assemblée l'invitation qui leur a été adressée d'assister au vernissage de l'exposition « 20 ans d'actions depuis le 6 décembre », qui aura lieu ce mercredi, le 25 novembre, à 17 heures 30, au Centre d'exposition de l'Université, en présence du recteur et du *provost*. À cette occasion sera remise la *Bourse du 6 décembre*. L'exposition se poursuivra jusqu'au 20 décembre.

AU-513-5.3	COMITÉ UNIVERSITAIRE D'INTÉGRATION PÉDAGOGIQUE—CUIP : bilan des années 2007-2008 et 2008-2009	AU-513-5.3
	<hr/> <u>A-21/513<sup>o</sup>/768</u>	

La secrétaire générale mentionne que, conformément à ce qui est indiqué dans la *Politique sur l'intégration pédagogique des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal*,

l'Assemblée reçoit, pour information, le bilan du Comité universitaire d'intégration pédagogique—CUIP pour les années 2007-2008 et 2008-2009, consigné au document A-21/513<sup>9</sup>/768.

AU-513-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-513-6

M. Jacques Rouillard présente une question sur les effectifs étudiants. Il rappelle que lors de la dernière séance, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification avait indiqué que le budget pour l'année 2009-2010 ne prévoyait pas d'augmentation des effectifs étudiants. Les données récentes montrent que pour 2009-2010, on a observé une augmentation de 750 nouveaux inscrits, par rapport aux résultats de l'année précédente. M. Rouillard demande si cette augmentation des effectifs exerce un effet direct sur les revenus de l'Université, lesquels proviennent essentiellement de la subvention du MELS et des droits de scolarité, considérant que les résultats observés ont montré une augmentation et non une diminution des effectifs étudiants. Par ailleurs, M. Rouillard demande de quelle manière on peut concilier les données indiquant un nombre additionnel de 750 nouveaux inscrits avec les données publiées sur le site de la CREPUQ, lesquelles indiquent, pour l'Université, une augmentation d'environ 2 000 étudiants pour l'année 2009-2010, comparativement à l'année 2008-2009, dont environ 1 800 étudiants à temps complet.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification indique que, bien qu'il ne dispose pas, en séance, des données de la CREPUQ, il apparaît certain que celles-ci sont calculées en nombre d'étudiants inscrits et non en terme d'EETC. Le nombre de 750 mentionné par M. Rouillard correspond à une donnée en termes d'EETC. Les revenus de l'Université sont calculés sur la base du nombre d'EETC, et non sur la base du nombre d'étudiants inscrits.

M. Rouillard précise que les données de la CREPUQ étaient présentées en termes d'étudiants inscrits à temps complet, et aussi en termes d'EETC. M. Rouillard demande à partir de quelles bases on a déterminé, dans le cadre de la préparation du budget 2009-2010, qu'il n'y aurait pas d'augmentation des effectifs étudiants, alors que, selon des données diffusées par le MELS à l'été 2008, la croissance démographique permettait de prévoir une croissance d'environ 400 EETC par année.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique que le modèle d'analyse du Ministère a été modifié il y a un ou deux ans, et que le nouveau modèle s'appuie davantage sur des données démographiques. Par ailleurs, les données démographiques relatives au bassin desservi par l'Université prévoient une situation de stabilité pour les vingt prochaines années. Les prévisions qui ont été considérées dans le cadre de la préparation du budget 2009-2010 ont été définies en fonction d'un modèle développé à partir d'observations sur les variations des effectifs des années antérieures, et les résultats observés ne permettaient pas de préjuger d'une augmentation des effectifs étudiants pour cette année et pour les années suivantes. Les résultats observés pour 2009-2010 constituent donc une bonne nouvelle par rapport aux estimations.

Mme Renée Béland mentionne que le pavillon situé sur l'avenue du Parc n'abrite pas de services alimentaires de l'Université. Un café étudiant a été ouvert, mais se verra interdire de poursuivre ses activités, car le locateur de l'édifice souhaite louer un espace à une chaîne de restauration rapide et veut empêcher toute compétition avec cette chaîne à l'intérieur de l'édifice. Mme Béland s'interroge sur le fait que l'Université, qui loue cinq des six étages de cet édifice, n'ait pas la possibilité de poser certaines exigences, et comment l'Université peut-elle accepter de se laisser imposer la présence d'une chaîne de restauration rapide dans des espaces qu'elle occupe en majorité.

Le vice-recteur exécutif indique que l'Université a été informée de la situation du café étudiant et qu'elle a supporté cette initiative. Sa compréhension est qu'un local a été identifié pour localiser le café étudiant, mais que des délais ont été occasionnés pour des raisons techniques quant à l'ouverture du café. Il convient qu'à l'intérieur des espaces que l'Université, il apparaît légitime que celle-ci puisse les occuper selon ce qu'elle souhaite. Le vice-recteur indique qu'il effectuera des vérifications sur la situation signalée.

M. Michel Seymour rappelle qu'en 2007-2008, l'Université adoptait une nouvelle politique budgétaire qui préconisait l'atteinte d'un équilibre budgétaire pour toutes les unités, et selon laquelle les revenus de chaque unité qui dépasseraient leurs dépenses seraient, pour l'essentiel, retournés à ces mêmes unités. Dans ce contexte, chaque ouverture de postes faisait l'objet de décisions centralisées et devait être accompagnée d'un plan d'affaires pour en démontrer la rentabilité. Par cette modalité, on semblait annoncer la



fin de la formule de la péréquation interfacultaire. Cela signifiait que l'on devait envisager, notamment, la possibilité de coupures pouvant atteindre, pour la Faculté des arts et des sciences, un montant de 9 M \$ sur une période de cinq ans. M. Seymour mentionne que par la suite, la direction de l'Université s'était engagée à mesurer les impacts de cette nouvelle approche budgétaire sur les unités. Ces mesures ayant été mises en place il y a deux ans, M. Seymour s'informe si on a vérifié que cette nouvelle approche budgétaire s'avère fonctionnelle et réaliste, ou si elle doit être abandonnée. Il s'informe également des mesures qui auraient été mises en place afin de procéder à l'examen détaillé des impacts occasionnés par cette formule sur les unités, des conclusions qui ont pu être tirées de l'examen qui a été effectué ainsi que du moment auquel l'Assemblée sera saisie de ces conclusions.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification précise qu'au cours des dernières années, l'approche budgétaire appliquée par l'Université a visé à arrimer la planification et la budgétisation, tant des revenus générés que des revenus provenant de la subvention du MELS. Le modèle retenu peut présenter des inconvénients. Toutefois, il s'est avéré que ce modèle constitue la formule la mieux appropriée pour résoudre la crise budgétaire actuellement rencontrée par l'institution. Par ailleurs, le vice-*provost* explique que le modèle budgétaire ne comporte par l'abolition de la formule de péréquation facultaire. Ainsi, dans le cadre du dernier budget, des Facultés –dont la Faculté des arts et des sciences, la Faculté de musique et la Faculté des sciences infirmières– ont bénéficié de montants de péréquation. Le vice-*provost* ajoute que dans le document de consultation *Baliser notre avenir*, l'étude des coûts disciplinaires démontre la nécessité de maintenir la péréquation facultaire, et on ne retient aucunement l'éventualité d'abolir cette formule.

M. Seymour précise qu'en 2007-2008, ces éléments d'explication étaient apparus moins clairement, car on évoquait, alors, l'éventualité de retourner le déficit aux Facultés, et on donnait l'impression que les Facultés allaient devoir rentabiliser leurs activités. La réponse apportée par le vice-*provost* vient éclaircir la situation. M. Seymour observe également que le document de consultation *Baliser notre avenir* permet de confirmer le maintien des mécanismes de péréquation.

Mme Thérèse Cabana intervient en sa qualité de présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire-CBAU. Elle mentionne que la question présentée par M. Seymour interpelle également le CBAU, car l'Assemblée avait confié à ce comité le mandat d'étudier les impacts de la nouvelle formule budgétaire. Mme Cabana rappelle qu'au moment où ce mandat lui a été confié, le poste de président du CBAU n'avait pas été comblé. Par la suite, le Comité a pris à nouveau connaissance de ce mandat, dont la réalisation a été reportée, notamment en regard de la tenue du chantier post budgétaire. Mme Cabana indique que le CBAU n'a pas mis de côté le mandat qui lui a été confié, et qu'il reprendra ses travaux sur cette question en temps opportun.

M. Louis Dumont adresse une question à la secrétaire générale, relativement à l'accès à l'information à caractère public. Il explique qu'à la fin du mois de mai dernier, une demande a été adressée à la secrétaire générale, sur l'information relative aux salaires des cadres académiques au 1<sup>er</sup> juin 2009. Au mois d'août, la secrétaire générale informait le demandeur que la préparation de la réponse à la demande d'accès nécessitera plus de temps. Depuis, aucune réponse n'a été transmise. M. Dumont demande si l'accès aux éléments d'information demandés présente un problème particulier, considérant le délai prolongé dans la transmission de la réponse. Dans l'éventualité où la transmission de l'information demandée ne présente pas de problème particulier, M. Dumont demande si la secrétaire générale peut s'engager à rendre publique cette information.

La secrétaire générale indique que la diffusion de l'information demandée ne pose aucun problème. Elle explique que le délai qui a été occasionné est lié au fait que l'on a souhaité répondre à cette demande en établissant des modalités de mise en ligne des éléments d'information concernés par cette demande, ce qui est sur le point d'être complété. L'information demandée est donc disponible ou sur le point de l'être.

Le vice-recteur exécutif précise que le salaire des membres de la direction de l'Université ont été gelés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

M. Dumont mentionne que la demande d'accès ne portait pas uniquement sur le salaire des membres de la haute direction. Il s'informe si l'information qui a été mise en ligne couvre l'ensemble des directions, dont les directions d'unités, incluant les adjoints administratifs.

M. Laurence McFalls mentionne que lors de l'établissement de l'École de santé publique-ESPUM, en 2008, celle-ci était présentée comme une composante interfacultaire. Dans cette perspective, M. McFalls dit s'interroger sur une information indiquant que des démarches seront effectuées afin de donner à l'ESPUM le statut de faculté.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques explique que des modifications sont effectivement en cours quant au statut de l'ESPUM, principalement afin de répondre à des exigences présentées par certains organismes d'accréditation, dont celles d'une association américaine qui sera appelée à reconnaître le statut d'école de santé publique de l'ESPUM. La modification envisagée donnerait à l'École la possibilité d'être reconnue comme une instance accréditée. Une telle modalité d'accréditation nécessite que l'École détienne le plus haut degré d'autonomie disponible au sein de l'institution, et un tel degré d'autonomie correspond à celui reconnu aux Facultés. Les démarches se poursuivent; dans l'éventualité où des modifications seraient apportées au statut de l'ESPUM, la question sera présentée à l'Assemblée universitaire et au Conseil de l'Université.

M. McFalls demande si une telle modification occasionnerait des coûts additionnels, dont les coûts liés à l'établissement d'un nouveau décanat.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques indique qu'une telle modification nécessitera des ressources budgétaires. Éventuellement, le Fonds des priorités institutionnelles sera mis à contribution. Le *provost* observe que les coûts relatifs à l'établissement d'un décanat pouvant correspondre aux coûts relatifs à la structure de direction actuelle de l'ESPUM, l'ensemble de ces coûts devrait donner lieu à une certaine rationalisation.

M. Germain Lacasse mentionne que plusieurs unités rencontrent des problèmes importants en termes d'effectifs. Il s'informe si le moratoire sur l'embauche qui a été décrété jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier sera effectivement levé et 'il sera possible de procéder à des embauches après cette date. M. Lacasse demande si le fait que le moratoire ne soit pas prolongé signifiera que la situation de crise a été atténuée, et signifiera que l'on pourra traiter sereinement de la question des effectifs.

Le vice-*provost* et vice-recteur-Planification indique que la question du moratoire sera examinée par le Comité du budget de l'Université au cours des prochaines semaines. Par la suite, le Conseil devra se prononcer sur la durée du moratoire. Le vice-*provost* observe qu'il apparaît clairement que les effectifs étudiants actuels appellent certains ajustements.

M. Denis Monière signale que des professeurs ont évoqué une situation d'iniquité, sur le fait que le calendrier universitaire pour le trimestre d'automne 2009 comportait 10 semaines pour certains cours et 13 semaines pour d'autres cours, selon que ces cours étaient donnés ou non un lundi. La même situation est observée pour le calendrier du trimestre d'hiver 2010, où le nombre de semaines peut varier entre 12 et 14 selon les cours. M. Monière mentionne qu'habituellement, il est prévu que le trimestre comporte 13 semaines de cours, et qu'auparavant, une journée flottante était prévue afin d'équilibrer la répartition du nombre de semaines. M. Monière s'informe si cette situation peut occasionner une iniquité pour les professeurs et les étudiants.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques observe que cette situation a cours depuis longtemps. Le *provost* mentionne que la modalité d'une journée flottante n'a pas été portée à sa connaissance. Il précise que la durée habituelle d'un trimestre est de 13 semaines. Le *provost* vérifiera l'opportunité d'examiner cette question.

Mme Claire Durand demande si un plan de remplacement a été prévu dans l'éventualité où la firme Catania décide de ne pas acquérir le Pavillon 1420, Mont-Royal.

Le vice-recteur exécutif indique que l'éventualité évoquée par Mme Durand reste non fondée. Le promoteur concerné souhaite effectivement acquérir le Pavillon.

Mme Durand convient de la réponse apportée par le vice-recteur exécutif. Cependant, elle observe que généralement, les organisations prévoient un plan de remplacement, dans de telles situations.

Le vice-recteur exécutif précise que si une telle hypothèse devait être confirmée, on évaluera la pertinence de définir un plan de remplacement en temps opportun.

M. Christian Nadeau présente une question sur le site *Momentum* et sur le volet recherche du PGI. M. Nadeau demande si les opérations relatives à l'administration des subventions de recherche seront effectuées exclusivement par les professeurs, ou si des mécanismes de contrôle seront appliqués.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques dit comprendre que lorsque l'Université reçoit la subvention, celle-ci est imputée au compte du chercheur concerné, et administrée selon les règles prévues par les organismes subventionnaires. Les opérations qui sont imputables à la subvention (par exemple, l'engagement d'un auxiliaire de recherche) seront reconnues comme telles par le logiciel, et les opérations non autorisées seront rejetées. La programmation qui sera appliquée ne devrait pas occasionner de problèmes liés à l'imputabilité du chercheur ou du directeur. Le *provost* ajoute que la préparation du rapport financier associé à la subvention sera déterminée en fonction des opérations qui auront été permises.

M. Nadeau signale qu'il conviendra de s'assurer que dans le cas où une erreur serait faite par le chercheur, des modalités seront définies en termes de contrôle humain des erreurs informatiques.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques indique que des mécanismes de vérification ont été prévus, permettant aux administrateurs de détecter les erreurs et de les corriger.

M. Samir Saul observe que l'on entend peu parler de la campagne de financement. Il s'informe des démarches en cours et du moment auquel un calendrier sera disponible.

Le vice-recteur–Développement et relations avec les diplômés précise que la campagne de financement se déroulera conjointement avec les écoles affiliées; un protocole a été conclu au mois de juin dernier. La perspective de la campagne de financement sera déterminée de manière à en faire un levier en regard de la situation et du positionnement national et international des trois institutions. Des secteurs de financement seront identifiés. La date du lancement de la campagne n'a pas été arrêtée; on prévoit lancer officiellement la campagne au moment où une certaine proportion des objectifs aura été atteinte. Les objectifs qui seront identifiés pour la campagne se situeront à des montants plus élevés que ceux de la campagne précédente; la dernière campagne avait un objectif de 130 M \$, et a récolté 210 M \$. Le vice-recteur mentionne qu'un des défis de cette campagne sera de rejoindre les donateurs individuels. La date de l'annonce publique du lancement de la campagne reste à déterminer; on prévoit la situer vers le printemps 2010.

Le vice-*provost* et vice-recteur–Planification adresse une question à M. Michel Seymour. Se reportant à la résolution adoptée par le SGPUM en regard du document de consultation *Baliser notre avenir*, dont M. Seymour a fait état au point *Période d'information*, le vice-*provost* constate que le troisième *attendu* réfère à l'attrition du corps professoral. Le vice-*provost* indique que dans la plus récente version du document de consultation (version en date du mois de novembre), le mot « attrition » est utilisé à deux reprises, soit une fois pour parler de l'attrition dans les programmes, et une autre fois, au sujet du redéploiement du personnel de soutien et d'administration. Mais on ne retrouve pas, dans cette version, l'utilisation du terme « attrition » en lien avec le corps professoral. Le vice-*provost* demande si le SGPUM s'est prononcé sur la première version du document de consultation, soit celle en date du mois d'octobre, ou s'il s'est prononcé sur la version plus récente, en date du mois de novembre.

M. Michel Seymour indique que la résolution du SGPUM a porté sur la version du document en date du mois de novembre. M. Seymour convient que des modifications d'ordre formel ont été apportées au document de consultation depuis sa première présentation, au mois d'octobre, et que l'on ne trouve pas, dans cette version, de références directes à une modalité d'attrition du corps professoral. M. Seymour observe toutefois que la dernière version du document n'annonce pas de hausse de l'effectif professoral, tout en évoquant une augmentation des EETC, ainsi que des mesures de budgétisation.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification évoque la possibilité que l'interprétation présentée par M. Seymour puisse relever d'une dissonance cognitive, par laquelle on projetterait dans le document des éléments que l'on ne peut pas y lire.

M. Seymour précise que lorsque la première version du document permettait d'identifier une référence à une mesure d'attrition du corps professoral, les auteurs ne reconnaissent pas que le document suggérait effectivement de miser sur l'attrition du corps professoral. Bien que cette référence ne figure plus dans la dernière version du document, il énonce la nécessité de réaliser une planification qui soit définie en fonction de considérations budgétaires réalistes. Considérant ce qu'une telle planification a signifié, au cours des dernières années, en termes de conséquences sur la charge professorale, et considérant que le document ne remet pas en question le gel d'embauche, mais préconise l'augmentation des effectifs étudiants, sans, par ailleurs, annoncer une augmentation des effectifs professoraux, M. Seymour estime qu'une telle équation revient à ajouter à la surcharge déjà exercée sur le corps professoral, et vient placer celui-ci dans une situation de plus en plus difficile.

Mme Hélène Lebel demande si le progiciel PGI sera compatible avec l'environnement Macintosh.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques répond par l'affirmative.

M. Pierre Trudel présente une question sur le PGI. Il demande si le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques peut assurer que les professeurs ou les chercheurs qui administreront des projets dans les limites des règles imposées par les organismes de financement pourront effectuer des ventilations et auront la possibilité de juger du caractère admissible de certaines dépenses.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que le chercheur a la responsabilité de gérer les fonds de recherche qui lui ont été attribués dans le respect de toutes les règles qui s'appliquent. Le chercheur reste le principal responsable de la gestion du fonds de recherche; dans ce contexte, le PGI ne se trouve pas « imputable ». Des méthodes de travail seront définies en vue de mesurer les écarts possibles entre l'application de bonnes pratiques de gestion et les opérations que le progiciel peut effectivement effectuer ou non. Le *provost* mentionne qu'il transmettra les préoccupations présentées par M. Trudel à la chef de projet du PGI.

M. Trudel précise que la question qu'il a présentée se posait dans le respect des règles de financement, dont il convient. Les situations qu'il a évoquées réfèrent plutôt aux cas pour lesquels les règles des organismes ne s'appliquent pas et auxquels sont associés plusieurs cocontractants. Si, par exemple, dans de tels cas, on exige d'indiquer une date de fin alors qu'une telle date n'a pas été déterminée par le contrat, M. Trudel souhaite s'assurer qu'il sera possible de traiter ces cas selon les règles qui les concernent, et non selon les règles qui s'appliquent dans le cas des organismes subventionnaires, ou qu'il sera possible d'administrer ces projets sans que l'on oblige les chercheurs à suivre des règles qui ne les concernent pas dans ce contexte.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques dit comprendre que l'intervention de M. Trudel porte sur la possibilité que des règles supplémentaires soient imposées alors qu'il n'y aura pas lieu de le faire. Le *provost* prend bonne note de l'intervention de M. Trudel, et indique qu'il en informera le comité PGI; le *provost* comprend par ailleurs que M. Trudel se rendra disponible pour participer aux travaux de validation du PGI sur cette question.

M. Milton Campos s'informe si le progiciel PGI a été développé par une firme externe ou s'il s'agit d'un système exclusif à la DGTIC. Il demande également si les usagers seront consultés dans le cadre du développement de ce projet.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que l'Université a choisi l'outil technologique PeopleSoft appartenant à la société Oracle pour le développement du progiciel de gestion intégrée–PGI. Une partie du développement relève de la DGTIC. Plusieurs comités d'usagers ont été mis sur pied et plusieurs réunions et consultations seront effectuées afin de s'assurer que les développements envisagés soient bien adaptés aux besoins et aux réalités des différents services et unités.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée met fin à sa période de questions.

*Tel que convenu au moment de la présentation de l'ordre du jour, l'Assemblée procède, au point suivant, à l'étude du point 12 de l'ordre du jour.*

Le président des délibérations donne la parole au vice-recteur—Recherche.

Le vice-recteur—Recherche précise que les modifications proposées au *Règlement sur les conflits d'intérêts* visent essentiellement à assurer que ce règlement soit conforme aux exigences du *Protocole d'entente sur les rôles et responsabilités en matière de gestion des subventions et des bourses fédérales*, intervenu entre chacune des universités et les conseils subventionnaires fédéraux. Les modifications proposées réfèrent principalement à l'article 1.2 de l'annexe 14 du Protocole. Le document A-21/513<sup>e</sup>/770.1 présente l'état de question et le projet de résolution afférents. Le vice-recteur précise que les consultations nécessaires ont été complétées.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique que les modifications proposées consistent principalement à intégrer les étudiants de premier cycle participant aux projets de recherche, ainsi que les étudiants de deuxième et de troisième cycles et les titulaires de bourse postdoctorale aux personnes concernées par le Règlement. Il précise que les étudiants ont été consultés sur les propositions de modifications.

M. Milton Campos s'informe de la situation d'étudiants qui seraient étudiants à temps complet à l'Université mais qui seraient également sous contrat avec une autre université. Il demande si une telle situation signifierait que ces étudiants auraient des intérêts pécuniaires et se trouveraient ainsi en situation de conflit d'intérêts, en occupant un emploi dans une autre institution. M. Campos précise que dans une telle situation, chacune des deux institutions se trouve à bénéficier du travail de l'étudiant.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne que de telles situations correspondraient à un cas typique pour lequel il y aurait lieu de faire une déclaration de conflit d'intérêts. Il explique que le but de la déclaration vise à protéger les personnes dans l'éventualité d'allégations ultérieures de conflit d'intérêts. Un étudiant qui se trouverait dans la situation décrite et qui est rattaché à deux groupes de recherche distincts pourrait avoir avantage à faire une déclaration de conflit d'intérêts, de manière à faire avaliser cette situation par l'institution, et à se trouver ainsi protégé dans l'éventualité où on alléguerait un conflit d'intérêts.

M. Xavier Fabian mentionne qu'à l'article 5.1 du Règlement amendé, on explique comment le comité d'unité peut s'adjoindre un étudiant inscrit aux études supérieures lorsqu'il traite des dossiers d'étudiants. M. Fabian estime qu'il conviendrait de préciser, dans cet article, que cet étudiant doit être désigné par une assemblée représentant l'association étudiante reconnue. M. Fabian convient de la modalité voulant que les étudiants remplissent une déclaration de conflits d'intérêts dans la situation qui a été mentionnée. Par contre, il s'interroge sur les modalités selon lesquelles l'information portant sur le Règlement sera transmise aux étudiants, considérant, notamment, que des étudiants de premier cycle seront également concernés.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques prend note de la suggestion de préciser, à l'article 5.1, les modalités de nomination des étudiants; le document sera amendé en conséquence. Le *provost* précise que la modalité suggérée correspond à celle habituellement appliquée. Relativement à la deuxième question présentée par M. Fabian, le *provost* indique que le travail relatif aux modalités de mise en œuvre du Règlement a été amorcé. Actuellement, le Règlement est appliqué selon des procédures précises. Par ailleurs, des travaux sont menés à différents niveaux, dont la table des vice-doyens aux études supérieures et à la recherche; d'autres démarches concernent des responsables des études de premier cycle. Les démarches poursuivies visent à identifier des modalités d'information et de communication auprès des étudiants. On a observé, notamment, qu'un premier intermédiaire est constitué des groupes de recherche ou des chercheurs qui embauchent les étudiants. Des travaux seront prochainement poursuivis de manière plus continue.

M. Louis Dumont comprend qu'un comité travaille actuellement à la révision du *Règlement sur les conflits d'intérêts*. Il signale qu'il apparaîtrait important que ces travaux soient complétés, et qu'un rapport soit présenté prochainement.

Le vice-recteur—Recherche précise que les propositions de modifications présentées aujourd'hui ne s'inscrivent pas dans le travail de révision du Règlement, mais constituent des amendements de conformité, pour lesquels le délai de présentation a été fixé à janvier 2010.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que le Comité de révision du Règlement sur les conflits d'intérêts a présenté un rapport intérimaire lors de l'Assemblée universitaire du 12 décembre 2005. Depuis, il a poursuivi ses travaux, lesquels ont toutefois été suspendus, en vue de la préparation des propositions d'amendement présentées aujourd'hui. Le Comité prévoit présenter un rapport à la fin de l'année 2010 ou au début de l'année 2011.

Aucune autre intervention n'étant demandée, l'Assemblée se prononce en regard de la proposition d'amendement au *Règlement sur les conflits d'intérêts*. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée, à l'unanimité.

ATTENDU le *Protocole d'entente sur les rôles et responsabilités en matière de gestion des subventions et des bourses fédérales* intervenu entre l'Université de Montréal et les conseils subventionnaires fédéraux;

ATTENDU l'obligation de s'y conformer, notamment en matière de conflits d'intérêts en recherche, d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire approuve les propositions d'amendement au *Règlement sur les conflits d'intérêts* (10.23), conformément au document A-21/513<sup>e</sup>/770 amendé.

*L'Assemblée reprend l'étude des autres points inscrits à l'ordre du jour à partir du point 7.*

AU-513-7

ÉLECTION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES  
A-21/513<sup>e</sup>/769

AU-513-7

Aux fins de l'élection inscrite à ce point, l'Assemblée procède à la désignation de deux scrutateurs, et, à l'unanimité, désigne Mmes Mireille Michaud et Karine Tousignant, du Secrétariat général.

La secrétaire générale rappelle que le scrutin relatif à l'élection de membres à la Commission des études se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les membres ont reçu la liste des candidatures reçues, consignée au document A-21/513<sup>e</sup>/769. Les noms des candidats ont également été inscrits au tableau. Deux postes étant à combler, un scrutin sera tenu pour chacun de ces postes.

L'Assemblée procède aux scrutins.

37 voix.

Au terme du premier scrutin, M. Michel Sarra-Bournet est élu, par une majorité de

Au terme du second scrutin, M. Yves Langelier est élu, par une majorité de 37 voix.

L'Assemblée félicite les personnes élues en applaudissant.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à la majorité,

l'Assemblée universitaire nomme membres de la Commission des études : M. Michel Sarra-Bournet, chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, et M. Yves Langelier, chercheur titulaire au Département de médecine et spécialités médicales de la Faculté de médecine, à titre de membres élus par l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2013.

AU-513-8

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CBAU  
- États financiers au 31 mai 2009 : rapport du CBAU  
A-21/513<sup>e</sup>/771, A-21/513<sup>e</sup>/772, A-21/513<sup>e</sup>/773

AU-513-8

Le président des délibérations invite la présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU à faire rapport.

La présidente du Comité du budget, accompagnée par le vice-recteur exécutif, présente le rapport du Comité sur les états financiers pour l'exercice 2008-2009. La présentation se reporte à des acétates électroniques du rapport du Comité; des copies imprimées des acétates de présentation ont été distribuées aux membres en séance, et le document sera annexé au procès-verbal de la séance.

M. Francis Lagacé présente une question sur la page 7 du rapport du Comité, laquelle correspond à la page 7 du document *Dépenses des facultés et des services*. M. Lagacé observe que le montant relatif au *personnel enseignant non régulier* s'élève à un montant approximatif de 43 M \$. Ce chiffre présente un écart d'environ 14 M \$ par rapport au montant que l'on peut calculer en se basant sur les cotisations au SCCUM quant à la masse salariale représentée par les chargés de cours, du fait que cette masse salariale, comprenant tous les titres de chargés de cours, s'élève à un montant approximatif de 28,5 M \$. M. Lagacé précise qu'en ajoutant à ce calcul la part de l'employeur, qui correspond à une proportion approximative de 17 %, un montant d'environ 5 M \$ pourrait être ajouté au montant obtenu précédemment, mais que même dans ce cas, un écart reste maintenu. M. Lagacé souhaite que dans les présentations ultérieures, la rubrique *personnel enseignant non régulier* soit présentée selon une ventilation qui rende compte de tous les titres d'emploi regroupés sous cette catégorie. Cette modalité permettra de distinguer les catégories qui composent l'ensemble *chargés de cours* des autres catégories.

Le vice-recteur exécutif indique que l'interprétation présentée par M. Lagacé est exacte. La catégorie *personnel enseignant non régulier* représente un amalgame de tous les enseignants non réguliers.

Mme Thérèse Cabana prend note de la demande de ventiler davantage les données relatives à cette rubrique. Cette modalité permettra de présenter des éléments d'information additionnels.

M. Lagacé convient des précisions apportées, mais précise que la réponse concernant les catégories couvertes par l'appellation *chargés de cours* ne répond pas complètement à sa question. M. Lagacé explique que l'appellation *chargé de cours*, ainsi que le montant de 28,5 M \$ qui a été mentionné précédemment, couvrent l'ensemble des appellations (*chargé de cours*, *chargé de clinique*, *chargé de formation pratique*, *superviseur de stage*, *accompagnateur* et *coach*). De ce fait, l'écart correspondant à un montant allant de 13 à 14 M \$ devrait correspondre à d'autres catégories. C'est donc pour ces catégories que M. Lagacé souhaite recevoir une ventilation plus précise.

M. Samir Saul présente une question sur la page 7 du rapport du Comité, ainsi que sur la page 7 du document *Dépense des facultés et des services*. M. Saul comprend que le poste budgétaire *Personnel de soutien et d'administration* regroupe plusieurs catégories. Il s'informe si le personnel cadre est inclus dans cette rubrique. Si tel est le cas, M. Saul souhaite vérifier la possibilité d'effectuer une ventilation afin de distinguer les salaires de cadres de ceux des employés de soutien et administratifs.

Mme Cabana vérifie auprès de M. Saul si sa question porte sur les cadres académiques ou sur les cadres administratifs.

M. Saul précise que par sa question, il souhaite vérifier que les cadres administratifs sont effectivement classés dans le poste *Personnel de soutien et d'administration*, alors qu'il comprend que les cadres académiques sont classés dans le poste *Personnel enseignant régulier*.

Le vice-recteur exécutif explique que les cadres académiques sont situés dans le poste *Personnel enseignant régulier*, mais uniquement pour la partie de leur salaire qui est rattachée à leur fonction de professeur, alors que la partie de leur salaire qui concerne leurs fonctions de cadre académique sera située dans le poste *Personnel de soutien et d'administration*. Le vice-recteur explique que la rubrique à laquelle réfère M. Saul, et correspondant à un montant de 155 M \$, comporte l'ensemble du volet administratif —tant les facultés que les services et la direction de l'Université—, et regroupe les catégories qui y sont rattachées (directeurs généraux, cadres et professionnels, etc.). En quelque sorte, cette rubrique regroupe toutes les autres catégories qui ne se retrouvent pas dans le poste *personnel enseignant*.

M. Saul s'informe de la possibilité d'effectuer une ventilation qui permettrait de distinguer, dans ce poste, les cadres administratifs (non académiques) et le personnel administratif de soutien.

Le vice-recteur exécutif prend note de la demande présentée par M. Saul. Il précise toutefois que la ventilation des cadres non académiques et du personnel de soutien ne totalisera pas le montant de 155 M \$ qui correspond à cette rubrique, car une fraction de ce montant est rattachée aux cadres académiques.

M. Saul mentionne qu'il restera utile d'effectuer la ventilation demandée, afin de disposer de plus de précisions sur les composantes de ce poste budgétaire. M. Saul présente une question sur le document *Dépenses des facultés et des services*. Il signale que la présentation en trois colonnes utilisée pour ce document permet de comparer les réalisations 2008-2009, le budget 2008-2009 actualisé et les réalisations 2007-2008. M. Saul mentionne qu'il serait intéressant de disposer aussi des prévisions de l'année précédente, par exemple, l'année 2008-2009 par rapport aux réalisations 2008-2009. Cela permettrait de disposer de plus de précisions, comparativement aux données dont on dispose dans la colonne relative à l'année 2008-2009 actualisée, laquelle lui apparaît moins importante.

Le vice-recteur exécutif explique que le budget 2008-2009 actualisé est celui avec lequel l'Université et ses composantes fonctionnent. Une fois que les règles budgétaires du Ministère sont diffusées, les budgets sont actualisés au début de l'année, et les unités fonctionnent avec ce budget à partir de ce moment. La colonne correspondant au budget 2008-2009 actualisé apparaît donc importante.

M. Saul convient des explications apportées. Il s'informe de la possibilité d'ajouter une colonne portant sur des prévisions, par exemple, dans ce cas, les prévisions de l'année 2008-2009.

Mme Cabana indique que l'ajout d'une colonne sur des prévisions n'apparaîtrait pas adéquat en regard de la présentation des états financiers d'une année donnée.

Le vice-recteur exécutif explique que les états financiers présentent une « photographie » de l'année qui s'est terminée. Les comparaisons qui s'appliquent dans le contexte des états financiers portent sur deux années, mais ne peuvent porter sur des prévisions définies en cours de route. La présentation suggérée par M. Saul n'apparaîtrait pas appropriée dans le contexte des états financiers.

M. Saul précise que sa demande porte sur une modalité de présentation qui permette de mesurer ou de comparer les prévisions pour une année et les réalisations de l'année (soit les données définitives par rapport aux prévisions).

Le vice-recteur exécutif indique qu'une telle forme est utilisée pour la présentation du budget. La présentation des états financiers se fait ultérieurement, et présente le constat final.

Mme Cabana observe que la demande présentée comporte une confusion entre le budget et les états financiers.

Le vice-recteur exécutif confirme que la présentation du budget et celle des états financiers constituent deux exercices distincts.



Mme Claire Durand présente une question sur la page 5 du rapport du Comité. Les données indiquent que comparativement à l'année dernière, pour laquelle le déficit s'élevait à un montant de 31 M \$, le montant du déficit pour cette année s'élève à un montant de 11 M \$, ce qui représente environ le tiers du montant de l'année précédente.

Le vice-recteur exécutif précise que le budget de l'année dernière comportait un poste budgétaire important, sur le règlement de la plainte sur la relativité, qui représentait un montant d'environ 15 M \$. Si l'on soustrait ce montant du montant de 31 M \$ correspondant au déficit de l'année dernière, le montant obtenu (environ 15 M \$) est proche du montant du déficit de cette année (11 M \$).

Mme Durand convient de l'explication présentée. Elle observe toutefois qu'il reste que le montant du déficit montre une diminution.

Le vice-recteur exécutif convient de cette remarque.

Mme Durand présente une question complémentaire. Elle s'informe si la proportion du budget d'une faculté qui peut être attribuée à la direction de la faculté est déterminée en fonction d'une règle budgétaire. Pour exemple, Mme Durand mentionne que le budget de la Faculté de médecine, de l'ordre de 88 M \$, attribue un montant de 17 M \$ à la direction de la Faculté, soit 3 M \$ de plus que l'année précédente. Comparativement, la Faculté des arts et des sciences, sur un budget de 114 M \$, a attribué un montant de 10 M \$ à la direction de la Faculté. Par ailleurs, Mme Durand signale qu'il a été demandé à la FAS d'appliquer une réduction d'un montant de 3 M \$ à la Direction des programmes facultaires, et que ce poste reste déficitaire.

Le vice-recteur exécutif indique qu'il n'existe pas de règle quant à la proportion du budget qu'une Faculté veut attribuer à sa direction. La gestion du budget facultaire relève de la Faculté. Le vice-recteur signale qu'il n'apparaît pas approprié d'établir des comparaisons entre les budgets facultaires, puisque divers éléments restent spécifiques au mode de gestion des unités. Ainsi, par exemple, il arrive que dans certaines Facultés, certains éléments de dépenses sont attribués à un poste budgétaire particulier et pour lequel il n'existe pas de poste comparable dans le budget d'une autre Faculté. Relativement à la question relative à un poste budgétaire déficitaire de la FAS alors que les autres postes présentent un équilibre, le vice-recteur donne la parole à Mme Danielle Morin, qui est membre du CBAU.

Mme Morin demande des précisions sur la question présentée. Se reportant à la page 23 du document *Dépenses des facultés et des services*, elle mentionne que dans la plupart des cas, la comparaison entre les réalisations de l'année 2007-2008 et celles de l'année 2008-2009 présente une croissance des dépenses.

Mme Durand précise que son intervention portait sur le fait que lorsque l'on compare le budget actualisé et les réalisations, on observe peu de différences entre les différents départements, à l'exception de la Direction des programmes facultaires, qui présente une différence d'un montant de 3 M \$. En comparant ces données avec celles de l'année 2007-2008, on constate que, effectivement, il avait été demandé d'effectuer une coupure du tiers du budget de ce poste —ce qui n'a pu être réalisé. Parallèlement, on observe que la Faculté de médecine a reçu un montant additionnel de 3 M \$.

Le président des délibérations donne la parole au directeur général des services financiers, M. Matthew Nowakowski.

M. Nowakowski explique que dans le cas du budget actualisé, la ventilation entre les départements d'une faculté départementalisée revient à la direction de la faculté. Cette ventilation n'est donc pas imposée aux responsables de l'administration des budgets de l'Université. Dans ce cas, il n'apparaît pas exact de considérer que la direction de la FAS se serait fait imposer d'appliquer une coupure. Cette décision a relevé de la Faculté, en fonction des modalités selon lesquelles elle a choisi d'effectuer la ventilation du budget qui lui a été attribué. Bien que l'administration de l'Université doive s'assurer que les facultés se tiennent dans les limites de l'allocation budgétaire qui leur a été attribuée, les décisions relatives aux ventilations relèvent de la gestion interne des facultés.

Mme Marianne Kempeneers présente une question portant sur la page 14 du rapport du Comité, concernant les dépenses des facultés et plus particulièrement sur les fonds spécifiques. Des

données sur les fonds spécifiques sont également présentées à la page 11 du document *Dépenses des Facultés et des Services*, par lesquelles on constate que ces fonds concernent les fonds internes de recherche. Mme Kempeneers indique que dans le tableau présenté à la page 11, on observe une diminution importante des investissements dans les fonds de soutien à la recherche, diminution qui atteint un montant de 2,2 M \$ en 2008 par rapport à l'année précédente. Également, Mme Kempeneers trouve étonnant d'observer une diminution de la contribution de l'Université au fonds qui accueille ce qui est attribué par la Fondation canadienne pour l'innovation—FCI, fonds qui s'élevait à près de 4 M \$ en 2007-2008, et qui atteint maintenant un montant de 500 000 \$. Les données montrent aussi une diminution d'une proportion de près de 60 % des sommes consacrées à l'installation de nouveaux professeurs, et au démarrage de la recherche. Considérant ces éléments, Mme Kempeneers demande s'il ne s'agit pas là d'indications inquiétantes pour l'avenir de la recherche à l'Université; en effet, si celle-ci apparaît de moins en moins soutenue, comme cela semble être le cas, elle risque de perdre le dynamisme qui fait sa réputation à l'heure actuelle.

Le vice-recteur exécutif indique que dans le cas des subventions FCI et FEI, il apparaît normal d'observer une diminution de ces fonds, considérant que l'on se trouve actuellement en fin de cycle. Il n'y a donc pas lieu de considérer ces données comme alarmantes. En regard des autres données, le vice-recteur constate que malgré les variations observées, le montant total reste stable entre le budget actualisé et les réalisations. Le vice-recteur mentionne que, s'il y a lieu, le vice-recteur recherche, actuellement absent de la séance, pourra apporter des précisions ultérieurement.

M. Yves Langelier présente une question sur la page 7 du rapport du Comité, sur le poste budgétaire relatif au *personnel enseignant régulier*, pour lequel on observe une augmentation approximative d'un montant de 6,5 M \$ entre les deux années. M. Langelier s'interroge sur les éléments qui auraient occasionné cette augmentation. L'augmentation observée ne peut être rattachée à l'augmentation salariale des professeurs obtenue l'année précédente, et par la suite en décembre et en mai, cette augmentation totalisant une proportion de 2 % (1,9 %) de ce poste, soit un montant approximatif de 3 M \$.

Le vice-recteur exécutif et Mme Thérèse Cabana indiquent que l'on doit également tenir compte de l'augmentation du nombre de paliers et d'échelles de traitements.

M. Langelier observe que dans une situation d'équilibre, les augmentations du nombre de paliers ne peuvent contribuer à susciter une augmentation aussi significative de la masse salariale. M. Langelier signale également qu'au cours de l'année mentionnée, il a été calculé que le corps professoral avait perdu un nombre de 18 professeurs; dans ce cas, les données devraient présenter un écart de l'ordre de 1 M \$, que l'on peut ajouter au montant précédemment mentionné de 6,5 M \$. Si l'on soustrait la proportion de 2 % de la somme obtenue de 7,5 M \$, il restera un montant de 4,5 M \$, pour lequel on ne dispose pas d'explications quant à sa provenance. M. Langelier demande à quels éléments serait rattaché ce montant, et évoque la possibilité qu'une partie soit liée aux salaires des administrateurs qui font partie du personnel enseignant.

Le vice-recteur exécutif explique que ces salaires ayant fait l'objet d'un gel, ils ne peuvent constituer un élément de variation. Le vice-recteur mentionne qu'un élément qu'il y aurait lieu de considérer en regard de l'interprétation présentée par M. Langelier est lié au fait que ce poste comprend les membres du SGPUM, mais également ceux de l'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal—AMCEM.

M. Langelier convient de cet élément d'explication. Par ailleurs, il observe que le nombre des membres de l'AMCEM n'a pas augmenté de manière significative, et que les salaires des membres de cette association n'ont pas connu d'augmentation importante. M. Langelier demande si le vice-recteur dispose d'autres éléments d'explication.

Le vice-recteur exécutif indique que ces données constituent les chiffres produits par les vérificateurs. Il considère l'éventualité que l'écart observé provient de l'effet combiné du nombre des échelons et des échelles salariales.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification présente des éléments d'information complémentaires. Il explique que le corps professoral s'est développé avec des arrivées de jeunes professeurs entre les années 2000 et 2004. Considérant ce fait, on se trouve actuellement dans une phase de développement d'un jeune corps professoral, pour lequel on traite annuellement près de 120 dossiers de

promotion. On observe d'ailleurs que la courbe de distribution des âges tend à se normaliser, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

M. Milton Campos présente une question sur la page 11 du document *Dépenses des Facultés et des Services*, et sur la page 21 du document *Commentaires et faits saillants*, sur le poste relatif aux fonds spécifiques, incluant les fonds internes de recherche, pour lesquels on observe une augmentation importante. M. Campos s'informe des éléments concernés par la rubrique *cas spéciaux*, laquelle indique, pour 2007-2008 un montant de 370 000 \$, puis 538 000 \$ en 2008-2009 (budget actualisé), puis 650 000 \$ (budget réalisé 2008-2009).

Le vice-recteur exécutif indique que la question présentée par M. Campos sera référée au vice-recteur—Recherche.

M. Louis Dumont présente une question relativement au document *Dépenses des Facultés et Services*. Se reportant aux pages 9 et 21 de ce document, M. Dumont remarque qu'en ce qui concerne les Facultés départementalisées, le poste budgétaire *direction* est bien identifié, et les budgets sont répartis en fonction des départements et de la direction. Par ailleurs, la proportion du budget attribuée au poste *direction* présente des variations importantes selon les Facultés. Ainsi, par exemple, la proportion du budget attribuée au poste *direction* pour la Faculté de l'aménagement est de +13 %; pour la FAS, près de 0 %; pour la Faculté de médecine, + 18 %; pour la Faculté de médecine dentaire, - 1,5 %; pour la Faculté de médecine vétérinaire, - 24 %; pour la Faculté des sciences de l'éducation, + 3 %. La différence en points de pourcentage peut atteindre 42 points. M. Dumont demande s'il n'y aurait pas lieu que les directions des Facultés s'entendent afin de déterminer un mode de gestion qui ne donne pas lieu aux inflations observées dans certains cas, notamment afin de réduire les coûts relatifs à l'administration facultaire. Par ailleurs, se reportant à la question présentée précédemment par M. Yves Langelier, sur le poste budgétaire *Personnel enseignant régulier*, M. Dumont estime que l'augmentation observée —notamment l'écart de 4,5 M \$ mentionné par M. Langelier—, peut s'expliquer de différentes façons. Principalement, M. Dumont signale que les données relatives à la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP comportent des postes liés à du personnel enseignant régulier, alors qu'il n'y a pas de professeurs rattachés à cette Faculté. Une autre possibilité d'explication peut être rattachée au fait que les budgets des Facultés non départementalisées n'identifient pas un poste budgétaire spécifique *direction*. Il apparaît donc possible que le salaire des membres de la direction de ces facultés se trouve intégré au poste budgétaire *personnel enseignant régulier*. M. Dumont estime que la masse salariale représentée par la direction de la faculté et intégrée au poste *personnel enseignant régulier* pourrait correspondre approximativement au montant indiqué de 4,5 M \$. M. Dumont est d'avis que la présentation des états financiers relative aux unités académiques devrait distinguer les postes budgétaires *direction* et *personnel enseignant régulier*, une distinction du même ordre devrait également être appliquée dans le cas des postes budgétaires relatifs aux personnels administratifs. M. Dumont remarque que le fait de regrouper les personnels et les personnels de direction occasionne de la confusion dans l'étude des données. De telles précisions permettraient d'identifier à quels postes budgétaires correspondent les augmentations les plus importantes. Il suggère de mettre sur pied un groupe de travail afin d'examiner ces questions.

Mme Thérèse Cabana mentionne qu'il est possible d'apporter certaines précisions dans la présentation des données; il conviendra de vérifier quels éléments d'information devraient être ajoutés. indique

Le vice-recteur exécutif indique, à l'attention de M. Dumont, qu'en tant que membre du CBAU, il lui était possible de présenter ses questions et ses préoccupations au moment de la préparation du rapport du Comité; le vice-recteur rappelle que M. Dumont aurait pu présenter des questions lors de la deuxième réunion du Comité qui a porté sur les états financiers, réunion qui n'a pas eu lieu, puisque aucun des membres du CBAU —incluant M. Dumont— n'a demandé la tenue d'une réunion additionnelle. Par ailleurs, le vice-recteur précise que la méthodologie utilisée pour l'année 2008-2009 correspond à celle utilisée pour l'année 2007-2008. Il n'y a donc pas lieu de présumer qu'une imputation différente aurait été appliquée pour l'année 2008-2009. Il reste que pour le poste budgétaire *personnel enseignant régulier*, les vérificateurs ont identifié un montant de 155 M \$ de, à l'exclusion des avantages sociaux.

M. Dumont demande à quel poste budgétaire sont attribués les salaires des cadres facultaires.

Le vice-recteur exécutif indique que la réponse à cette question a déjà été présentée : la partie du salaire liée aux fonctions d'enseignement se trouve dans le poste *personnel enseignant régulier*, et

la partie du salaire liée aux fonctions d'administration se trouve dans le poste *administration*. Se reportant à la question présentée par M. Samir Saul, le vice-recteur indique que dans le cas des directeurs généraux, ceux-ci n'exerçant pas de fonctions d'enseignement, leur salaire se trouve en totalité dans le poste *administration*. Le vice-recteur convient de faire l'exercice de ventilation qui a été demandé; il reste que les données recherchées peuvent être identifiées et localisées parmi les différents postes budgétaires mentionnés.

M. Mohamed Ben Amar demande dans quelle section du poste relatif au personnel enseignant sont situés les professeurs invités, et s'informe du montant que cette catégorie représente.

Le vice-recteur exécutif estime que les professeurs invités sont probablement intégrés au poste relatif au personnel enseignant non régulier, et correspondent à une partie de l'écart qui a été mentionné au début de la période de questions.

M. Ben Amar suggère que cela pourrait expliquer la différence de 14 M \$ qui a été mentionnée par M. Francis Lagacé.

Le vice-recteur exécutif convient de la possibilité que les professeurs invités constituent une composante du montant mentionné, et en prend note. Le vice-recteur précise que la ventilation de ce poste budgétaire comporte plusieurs composantes.

Mme Margaret Lapointe s'informe de la possibilité d'effectuer la ventilation des composantes des postes relatifs aux personnels de soutien et administratif (sections locales 4338, 1186 et 1244), au personnel professionnel (ACPUM), et à la partie administration qui concerne les professeurs exerçant des fonctions administratives.

Le vice-recteur exécutif convient de la possibilité d'effectuer la ventilation demandée. Cependant, cette démarche sera réalisée dans le cadre de la préparation du budget, et non en lien avec les états financiers, qui constituent un document définitif. Par ailleurs, le vice-recteur indique qu'en tout temps, il est possible de lui transmettre des questions sur ces aspects.

Mme Thérèse Cabana indique qu'il apparaît possible d'établir une distinction entre les états financiers signés et les informations additionnelles que l'on pourrait présenter à l'Assemblée universitaire à des fins d'éclaircissements et d'information.

M. Jérôme Del Castillo comprend que les données relatives aux salaires comprennent le total du salaire et de la prime. Il s'informe de la possibilité de présenter des données qui distinguent ces deux composantes.

Le vice-recteur exécutif confirme que ces données comprennent le salaire et la prime. Il prend note de la demande présentée, et indique qu'il va réfléchir aux suites qu'il conviendra d'y apporter.

M. Jacques Rouillard souhaite connaître le montant que représente, en termes de revenus, un étudiant à temps complet à l'Université. Il comprend que les états financiers présentent des données globales, et que les deux sources principales de revenus du fonds de fonctionnement proviennent, d'une part, de la subvention du MELS et, d'autre part, des droits de scolarité (page 5 du rapport du CBAU). M. Rouillard s'informe du nombre d'étudiants inscrits à temps complet en 2008-2009.

Le vice-recteur exécutif indique que ce nombre s'élève approximativement à 32 000 étudiants à temps complet en 2008-2009.

M. Rouillard indique que si l'on divise par ce nombre la subvention du MELS, on obtient un montant approximatif de 12 000 \$ par étudiants (EETC). En ajoutant à ce montant les montants relatifs aux droits de scolarité et autres frais, on obtient finalement un montant de 14 000 \$ par EETC, pour l'année 2008-2009. M. Rouillard observe que si l'on applique le même calcul pour l'année 2009-2010, en considérant l'augmentation des effectifs étudiants, on obtiendrait un montant qui suffirait à combler le déficit anticipé pour l'année 2009-2010 (soit approximativement 12 à 14 M \$).

Le vice-recteur exécutif mentionne qu'une telle interprétation peut être considérée, mais uniquement dans la mesure où les dépenses demeureraient stables, et où aucune composante budgétaire ne

présenterait de modulation. Sur cette question, le vice-recteur rappelle qu'il a déjà expliqué que le taux de croissance des dépenses de l'université —ne serait-ce qu'en considérant les échelons, les paliers et les coûts de système— sont de l'ordre de 3 à 4 %. Cette proportion appliquée au montant de 600 M \$ correspond à un montant plus élevé que le montant estimé de 15 M \$.

M. Rouillard demande si les dépenses mentionnées étaient prévues au budget 2009-2010.

Le vice-recteur exécutif répond par l'affirmative.

M. Michel Seymour mentionne que les réactions suscitées par les questions budgétaires l'amèneraient à suggérer de mettre sur pied un sous-comité du CBAU; cette modalité permettrait aux membres de la communauté universitaire de s'approprier davantage les questions d'ordre budgétaire, et ne constituerait pas une formule onéreuse.

Le vice-recteur exécutif exprime son désaccord quant à la multiplication de sous-comités.

M. Seymour présente une question sur la part d'engagement financier du fonds de fonctionnement aux immobilisations. Il comprend qu'un montant de 562 M \$ en engagements financiers sont pris en charge par le MELS, et qu'un montant de 6 M \$ relève de l'Université. M. Seymour demande des précisions sur les modalités selon lesquelles le fonds de fonctionnement est engagé dans de tels engagements financiers d'immobilisations. M. Seymour mentionne que l'on peut constater que, par exemple, dans la section relative à la gestion des immeubles, on signale une contribution au financement du Pavillon 3744, Jean-Brillant, et du Pavillon 3190, Sicotte, à Saint-Hyacinthe, à la hauteur de 1,5 M \$; dans la section *service de la dette*, on constate qu'une partie de cette section concerne des intérêts sur des avances au fonds des immobilisations pour des travaux à financer par le fonds de fonctionnement; dans la section *autres contributions et affectations*, on constate que l'on effectue financement des intérêts relatifs aux emprunts divers en termes d'immobilisations; en regard de la section relative aux virements inter-fonds, on comprend que cette section intègre les montants placés par le fonds de fonctionnement pour le remboursement du capital du 125 M \$ d'emprunts. Ces éléments relatifs aux engagements financiers du fonds de fonctionnement en regard du fonds des immobilisations s'élèvent à un montant approximatif de 8,6 M \$; ce montant ne traite pas de l'ensemble de la dette, laquelle s'élève à 186 M \$. M. Seymour s'informe de la possibilité de présenter l'énumération complète des différents postes budgétaires dans lesquels le fonds de fonctionnement se trouve directement impliqué par des engagements financiers en termes d'immobilisations.

Le vice-recteur exécutif indique qu'il a déjà fait cet exercice par le passé; il convient de la possibilité de présenter à nouveau. Le vice-recteur mentionne par ailleurs que tous les éléments d'information sont présentés dans les états financiers, et de manière complète, bien que ces données comportent une certaine complexité. Le vice-recteur présente des éléments d'explication, en utilisant l'exemple du déficit d'espaces. Il précise que cette situation oblige l'Université à louer des espaces, ce qui représente une dépense d'un montant de 6 M \$. À la suite de représentations, le Ministère a accepté de financer la moitié de cette dépense. Le vice-recteur explique que les différents déficits avec lesquels l'Université doit composer —espaces, technologies— l'obligent à compenser, et qu'une telle opération ne peut se faire qu'à partir du fonds de fonctionnement. Le vice-recteur convient de l'avis de M. Seymour quant à la teneur importante des engagements financiers de l'Université en regard du fonds des immobilisations, mais rappelle que ces engagements découlent de sa situation déficitaire —notamment en termes immobiliers. Le vice-recteur convient de donner suite à la demande présentée.

Mme Thérèse Cabana présente un commentaire sur la suggestion de créer un sous-comité. Mme Cabana se dit peu favorable à une modalité qui occasionnerait la multiplication de comités. Par ailleurs, elle signale qu'il est toujours possible, pour les membres de l'Assemblée, d'adresser leurs questions, commentaires et suggestions au Comité du budget de l'Assemblée, lequel reste disponible pour transmettre des éléments additionnels d'information et de précision, s'il y a lieu. Mme Cabana suggère également que, dans le cas où les membres disposent des documents à l'avance, il serait approprié de transmettre leurs questions préalablement à la séance, lorsque cela est possible.

Le vice-recteur exécutif signale qu'il reste important que les éléments d'information qui sont transmis à l'Assemblée soient complets, compréhensibles et clairs. Il invite les membres à lui adresser des

questions claires et précises. Par ailleurs, le vice-recteur souhaite remercier les membres du CBAU pour le travail réalisé, soit Mme Thérèse Cabana, Mme Francine Girard, Mme Danielle Morin et M. Louis Dumont.

Mme Claire Durand présente une question sur le Service de santé de l'Université, à partir du document *État comparatif des réalisations et des budgets [Commentaires et Faits saillants]*. Mme Durand mentionne qu'à la page 26 de ce document, on présente les données relatives au Service de santé, indiquant un montant de 184 000 \$ de produits, et un montant de 789 000 \$ pour les charges. Mme Durand s'explique mal que ce service soit déficitaire.

Le vice-recteur exécutif explique que le déficit de ce service s'explique simplement par le fait que ses dépenses sont plus élevées que ses revenus; assurer le fonctionnement de cette clinique présente des coûts plus élevés que les revenus qu'elle génère. Il précise qu'il importe de comprendre que la clinique de santé de l'Université ne constitue pas une clinique privée ni un établissement de santé, et n'est pas gérée de la même façon au point de vue budgétaire. La clinique de santé de l'Université n'étant pas opérée par les médecins qui y pratiquent, plusieurs dépenses sont assumées par l'Université, dont l'engagement de personnels.

Mme Michèle Brochu présente une question sur la page 25 du document *Dépenses des Facultés et des Services*, dans laquelle on indique un montant de 16,9 M \$ pour la direction et les activités facultaires centralisées. Se référant à la page 15 du même document, Mme Brochu demande si ces dépenses —comportant les salaires de la direction— sont imputées au poste *personnel enseignant régulier*.

Le vice-recteur exécutif indique que, sous réserve de vérifications, la règle qu'il a présentée plus tôt s'appliquerait, soit que la portion relative aux salaires des professeurs se trouve dans le poste *personnel enseignant régulier*, et la portion relative aux primes de direction (doyen, vice-doyen, etc.) se trouve dans le poste *direction*.

Mme Brochu demande si le même montant de 85 M 415 \$ qui apparaît en page 25 serait également imputé au poste *personnel enseignant régulier*.

Le vice-recteur exécutif répond par l'affirmative.

Se reportant à la page 9 du document *Dépenses des Facultés et des Services*, M. Louis Dumont s'informe si le montant relatif au budget global des Facultés correspond au montant du budget total, toutes dépenses confondues.

Le vice-recteur exécutif indique que c'est effectivement le cas, mais que l'on doit exclure les montants relatifs aux avantages, à l'immobilier, aux technologies, aux services et à l'administration, ce qui représente une proportion approximative de 50 %.

Se reportant aux pages 12 et 21 du même document, M. Dumont explique, par un exemple, que la présentation des postes budgétaires relatifs aux Facultés peut différer selon les tableaux. Pour exemple, M. Dumont observe qu'il semble que selon les cas, le budget relatif aux personnels de direction se retrouve dans le poste budgétaire *personnel enseignant régulier* dans sa totalité; si ce n'est pas le cas, cela signifierait qu'un élément du budget facultaire aurait été déplacé à une autre rubrique. M. Dumont estime que dans le cadre de la présentation des états financiers, il y aurait lieu d'ajouter une note sur le fait que dans le cas des Facultés, la composante *cadres académiques*, qui n'est pas celle relative aux salaires des professeurs se retrouve dans le poste *administration* global, et que la composante *professeur* se trouve intégrée au budget facultaire. Se reportant aux données relatives à la Faculté de médecine, M. Dumont s'informe de la possibilité de vérifier si le salaire du doyen est compris dans le poste *administration*.

Le vice-recteur exécutif prend note de la demande présentée.

Le directeur général des services financiers, M. Matthew Nowakowski, apporte des précisions sur cette question. Se reportant à la page 28, M. Nowakowski indique que la distinction des postes budgétaires est effectuée en fonction des unités administratives à l'intérieur de la Faculté. Dans ce cas, le poste *direction* ne se rattache pas exclusivement au doyen et vice-doyens, mais également aux personnes qui participent à la direction de la Faculté —incluant le personnel de soutien— et aux dépenses afférentes. À la page 21, les données présentent les mêmes dépenses totales, mais précisées par catégories de dépenses —

dont les dépenses relatives au personnel enseignant régulier et non régulier et aux autres dépenses. Selon le cas, on considère, d'une part, les unités administratives et, d'autre part, les types de dépenses.

*Au terme de l'étude de ce point, et considérant l'heure avancée, l'Assemblée convient de la levée de sa séance, une proposition étant présentée en ce sens.*

AU-513-9                      CLÔTURE DE LA SÉANCE                      AU-513-9

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 17 heures 30.

AU-513-10                      PROCHAINE SÉANCE                      AU-513-10

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 décembre 2009, à 9 heures 30 (séance intensive).

Adopté tel que modifié le 14 décembre 2009 – Délibération AU-514-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier